



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 30 MARS 2023

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

**Délibération n° 28 - Budget Primitif annexe « Énergies nouvelles » 2023**

Le trente mars 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre mars 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme PALIERNE  
M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU  
M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON  
M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY  
Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**Objet : Budget Primitif annexe « Énergies nouvelles » 2023****EXPOSÉ**

Le Conseil Municipal, par délibération du 13 décembre 2011, a décidé de créer un budget annexe pour l'exploitation des panneaux photovoltaïques ou de tout autre moyen de production et distribution d'énergies nouvelles relevant d'un service industriel et commercial.

Il vous est proposé d'adopter le Budget Primitif 2023 « Energies nouvelles » qui intègre d'une part les restes à réaliser et d'autre part les résultats reportés 2022 et s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
• Section de Fonctionnement	66 566.00 €	66 566.00 €
• Section d'Investissement	85 023.00 €	85 023.00 €

**DECISION**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le Budget Primitif 2023 du service « Énergies Nouvelles ».

Les propositions sont adoptées par 29 voix  
Abstentions : 4 (M. BARON, M. GAUDIN,  
Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2023

La secrétaire de séance,

Ilona HEBERT



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230406-20-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2023

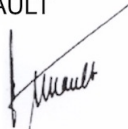
Publication le : 06-04-2023

Le Maire,



HUNAULT

Le Maire,  
Alain HUNAULT

## Budget Annexe des ENERGIES NOUVELLES

### Restes à réaliser 2022

#### 1- DÉPENSES

Nom tiers	Libellé	Article pa	Montant HT
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>			<b>11 581,14 €</b>
<b>Nature 2315 - Installations techniques</b>			<b>11 581,14 €</b>
TECSOL PAYS DE LA LOIRE	16MB-28 MO CENT.SOL.MISS°COMPL.((REPORT)	2315	380,00 €
TECSOL PAYS DE LA LOIRE	16MB-28 MO CENT.SOL.MISS°TEMOIN (REPORT)	2315	5 552,50 €
PASQUIET EQUIPEMENTS	16MB-53 AVENANT 1 LOT TRAV.SOL. (REPORT)	2315	2 217,29 €
PASQUIET EQUIPEMENTS	17MB-60 ACTUALISAT°PASQUIET SOL.(REPORT)	2315	20,14 €
PASQUIET EQUIPEMENTS	AVENANT N°2 LOT 5 TRAVAUX SOLAIRE(REPORT)	2315	161,21 €
MENTHE	FINALISATION AVT5 DSP CENTRALE S(REPORT)	2315	2 050,00 €
MENTHE	EX 20MB00043 RAPPORT SUBV ET SUI(REPORT)	2315	1 200,00 €

<b>Total Dépenses</b>	<b>11 581,14 €</b>
-----------------------	--------------------

#### 2- RECETTES

Nom tiers	Libellé	Article pa	Montant HT
<b>NÉANT</b>			

<b>Total Recettes</b>	<b>- €</b>
-----------------------	------------

<b>Déficit sur Restes à Réaliser 2022</b>	<b>- 11 581,14 €</b>
---	----------------------

Fait à Chateaubriant,  
Le **30 DEC. 2022**

L'Ajoint Délégué,



Rudy BOISSEAU

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230406-20-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUULT



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 28  
 Nombre de suffrages exprimés : 32  
 VOTES :  
 Pour : 23  
 Contre : 0  
 Abstentions : 4

Date de convocation : 24 mars 2023

Présenté par (1), **A. Alain HUNAULT**  
 A le **Châteaubriant, le 30 mars 2023**  
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A, le **Châteaubriant, le 30 mars 2023**  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



Le Maire  
**Alain HUNAULT**

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le **6 avril 2023**  
**6 avril 2023**

A, le  
**Châteaubriant, le 30/03/2023**

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général.
- (2) L'assemblée délibérante étant :
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

<p>M. HUNAULT </p> <p>M. NOMARI </p> <p>M. PADICHAU </p> <p>M. FLATET </p> <p>Mme BOURDAIS </p> <p>Mme DEGRE </p> <p>Préfecture de Loire-Atlantique 04 21 40 366-20230406-20-DE Note certifiée exécutoire Réception par le préfet : 06-04-2023 Publication le : 06-04-2023</p> <p>Le Maire, Alain HUNAULT </p>	<p>Mme GRON </p> <p>Mme SONNET </p> <p>Mme BOURDEL </p> <p>M. AMIOUNI </p> <p>M. LE MOEL </p> <p>M. SINENBERG </p> <p>Mme HEBERT </p> <p>Mme LEGRAIS-OZBERK </p>	<p>M. BOISSEAU </p> <p>M. MARSOLIER </p> <p>M. GICQUEL Excuse pour M. TRIMAUD Excuse pour M. KESKIN </p> <p>M. EMERIAU Excuse pour Mme RICHET </p> <p>Mme ORAIN </p>	<p>Mme BOMBRAY </p> <p>Mme GALLAND-PLUMEJAU Excuse pour Mme GITEAU </p> <p>Mme JARRET </p> <p>Mme PAYET Excuse pour M. BEASSE </p> <p>M. BARON </p> <p>Mme PALIERNE </p>
--	--	--	--

